Nîmes : drogués au protoxyde d’azote, un jeune sans permis et son frère percutent la voiture d’un policier ; l’un agresse l’agent et sort un couteau… La justice se montre clémente envers ces deux délinquants, qui ont hurlé au racisme et à la bavure

27/04/2025 à 0h21



Le 22 avril 2025, aux alentours de 6 heures du matin, une Twingo blanche roule à vive allure avenue Georges-Pompidou à Nîmes. (…)

Les deux hommes consomment du gaz hilarant à l’aide de ballons. Ils tentent de dépasser un véhicule sur leur voie, mais percutent la voiture d’à côté. Le chauffeur est un agent de la police nationale, qui se rendait au travail. Ce dernier s’arrête pour constater son automobile. Le conducteur de 24 ans, sans permis, s’excuse et propose à la victime d’effectuer un constat. Mais son petit frère s’énerve et récupère un

couteau dans la boîte à gant avant d'agresser le policier (en civil).

"Tu as abîmé ma caisse, je vais te crever", lance le Nîmois de 20 ans. Son frère tente de le calmer, mais rien n'y fait. Le jeune asperge la victime de gaz lacrymogène, la situation dégénère et une bagarre éclate. Le fonctionnaire de police se retrouve à terre, puis l'agresseur sort son couteau.

Quelques minutes plus tard, la patrouille rattrape la voiture blanche et une arrestation musclée des deux frères s'ensuit. La police assure que le duo s'est rebellé en se tapant la tête par terre, mais les prévenus prétendent, quant à eux, avoir été victimes de violences policières et d'insultes racistes. Dans le véhicule, huit bonbonnes de gaz hilarant, ballons, cagoules et gants sont retrouvés.

Le plus âgé est poursuivi pour conduite malgré une suspension du permis de conduire, refus de se soumettre aux analyses d'alcoolémie et de stupéfiants et rébellion.

Le plus jeune est mis en examen pour violence avec menace d'une arme, menace de mort réitérée, rébellion, refus d'obtempérer et de remettre son code secret de téléphone.

La victime a reçu trois jours d'ITT.

Les deux Nîmois ont chacun une mention à leur casier judiciaire. (…)

"Je suis étudiant à l'université, je suis en licence de gestion puis je fais du football en National 3, la prison va me détruire." (…) Maître Hamchouch assure la défense du cadet : *"Les faits sont extrêmement graves, et mon client assume. Mais il n'est quasiment pas connu des services de police.(…) Je vous demande de le condamner et d'adapter cette peine à sa personnalité et de le placer sous DDSE".*

Le tribunal s'est montré réceptif à la plaidoirie des

avocates. Le prévenu de 20 ans est condamné à 18 mois de prison, dont six mois assortis d'un sursis probatoire, et les 12 mois seront aménagés par une détention à domicile sous surveillance électronique, avec une obligation de soins, de travail et d'indemniser les victimes. L'aîné a écopé de 12 mois de sursis. Le véhicule est confisqué.

Objectif Gard